



**Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Grauliérois**

30, route des Barrières 19700 LAGRAULIERE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 février 2020

L'assemblée générale de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois s'est tenue le samedi 8 février 2020 à 20h 30, chez Y. Farges, secrétaire de l'association.

Sont présents : Mmes Charpentier, Châtenet, Endean, Farges, Laurent, Rouanne et MM. Bardon, Brunie, Charpentier, Endean, Delhommeau.

Sont excusés : Mme Porte et M. Daubec.

L'assemblée générale désigne Jean-Jacques Brunie en qualité de président de séance et Yvette Farges en qualité de secrétaire de séance.

Election du bureau

L'assemblée générale reconduit à l'unanimité les membres du bureau sortants à l'exception de Fabrice Daubec qui ne souhaitait pas poursuivre: Cathy Endean se propose pour le remplacer.

Le nouveau bureau se compose comme suit :

- Président : Jean-Jacques Brunie, retraité, 30 route des Barrières, 19700 Lagraulière
- Vice-Président : Jacques Delhommeau, retraité, 3, clos de la Croix rouge 19700 Lagraulière
- Trésorière : Cathy Endean, retraitée, 31, route du Foirail, 19700 Lagraulière
- Secrétaire : Yvette Farges, retraitée, La Montagne, 19700 Lagraulière

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions pour une année.

Le dossier de trésorerie sera à transmettre à C. Endean et une modification de signature sera à faire en banque.

L'association compte vingt-deux membres.

Rapport sur l'exercice clos 2019

Le trésorier dresse le bilan financier de l'exercice écoulé :

RECETTES	DEPENSES
Solde au 1 ^{er} janvier 2019 : 587,76 €	Expression Numérik : 337,92 € (impression sur bâche)
Subventions :	Frais de tenue de compte : 12,00 €
- Mairie de Lagraulière : 100,00 €	
- Conseil Départemental : 200,00 €	
Adhésions : 180,00 €	
TOTAL : 1 067,76 €	TOTAL : 349,92 €

Soit un solde positif de 717,84 €

Livret A au 31 décembre 2019 : 10,55 €

1^{ère} délibération :

L'assemblée approuve les comptes et décide de renouveler les cotisations, maintenues à 20 € pour le nouvel exercice.
Un versement de 500,00 € sur le Livret A est également acté.

Bilan des activités de l'année 2019

Le président de séance rapporte les activités de l'année écoulée :

Administratif et financier :

- Une subvention de 100,00 € a été accordée par la Municipalité
- Une subvention de 200,00 € a été attribuée par le Conseil Départemental.

2^{ème} délibération :

L'assemblée décide de redemander ces subventions pour la nouvelle année, la subvention du CD étant déjà en attribution.

Réalisations :

Exposition :

Le deuxième volet de l'exposition sur les Sites remarquables de Lagraulière a été réalisé et présenté à la médiathèque aux mois d'août et de septembre.

Ce volet concernait les sites remarquables naturels ; il a ensuite été présenté en octobre à l'EPHAD pendant deux semaines. Certains panneaux ont servi de support aux informations du parcours de Géocaching.

Il est maintenant consultable sur le site internet de l'association.

Communication :

Des visites de l'église ont à nouveau été organisées cette année en dehors des Journées du Patrimoine.

Site internet

La fréquentation du site Internet est en constante augmentation. On compte plus de 6 100 visites à ce jour, ce qui est très satisfaisant. Le site est régulièrement enrichi et mis à jour.

Sensibilisation :

- Journées Européennes du Patrimoine : les visites de l'église et du château de Bellefond et son parc ont été reconduites et la visite du parc du château de Blanchefort a été rajoutée au circuit. Près de 200 personnes les ont faites.

Sites bâtis

- Maison Lacotte : La démolition de cette maison, votée par le conseil municipal, a été réalisée. Le projet de conservation partielle présenté par l'association n'a pas été retenu. Une proposition de la municipalité pour la réutilisation du terrain est en attente.

Prévision d'activités pour 2020

Le président de séance présente les projets pour la nouvelle année :

Sites bâtis :

Chambre des Moines

Le projet de sa restauration en collaboration avec la municipalité et la Fondation du Patrimoine est approuvé par la municipalité. Le relevé et le projet architectural sont à faire et commenceront au printemps.

3^{ème} délibération :

L'assemblée valide cette proposition.

Ravelin du château de Blanchefort

La restauration de cette partie des fortifications pourrait être envisagée avec le concours d'écoles et de bénévoles. L'autorisation du propriétaire étant obtenue, un projet pédagogique sera préparé et présenté aux institutions concernées.

4^{ème} délibération :

L'assemblée valide cette démarche.

Lavoir du château de Bellefond

Ce lavoir est maintenant totalement en ruine mais conserver sa trace serait nécessaire.

5^{ème} délibération :

L'assemblée contactera les propriétaires pour une action en 2021.

Communication :

Exposition

Une exposition sur les commerces grauliérois au milieu du XX^{ème} siècle est proposée pour l'été prochain. Elle sera présentée à la médiathèque sous la même forme que les précédentes afin de conserver une unité des supports et d'enrichir le fond documentaire. Une collecte de photos d'époque est à faire.

6^{ème} délibération :

L'assemblée décide de préparer cette exposition et se répartit les tâches.

Echanges

Comme les années précédentes, de nouvelles demandes de visites de l'église ou des sentiers de découverte, hors cadre des Journées du Patrimoine, peuvent être faites pour 2020.

7^{ème} délibération :

L'assemblée décide d'honorer ces demandes.

Journées du Patrimoine

Les manifestations 2019 seront reconduites en 2020.

Une communication commune avec la municipalité sera adressée au Conseil Départemental pour ses publications.

8^{ème} délibération :

L'assemblée valide cette démarche.

Sentiers de randonnée

Le tracé global des sentiers parcourant la commune, avec la fiche descriptive de chaque circuit, serait à mettre sur le site, en complément des documents disponibles en mairie.

9^{ème} délibération :

L'assemblée opte pour la préparation de ce fichier.

Site internet

Le site est à mettre à jour et à développer régulièrement par l'apport de nouveaux fichiers.

10^{ème} délibération :

L'assemblée approuve la démarche.

Mémoire

Moulins de la commune

Un repérage avec descriptif et historique des divers moulins serait à faire, induisant la mise en forme des documents existants.

11^{ème} délibération :

L'assemblée décide de rédiger un témoignage et de le déposer sur le site.

Forge de la Croix Vieille

La forge risque de devenir inaccessible à moyen terme.

12^{ème} délibération :

L'assemblée décide de rédiger un témoignage et de le déposer sur le site, après avoir obtenu l'accord du nouveau propriétaire (proposition non réalisée en 2019).

Croix

Un repérage avec descriptif et historique (dans la mesure du possible) des croix se trouvant sur le territoire de la commune serait à mettre en forme.

13^{ème} délibération :

L'assemblée valide la préparation de ce fichier et sa mise ligne.

Four Chanourdie

Ce four a été acheté par la commune et devrait être inclus dans un projet d'urbanisme. L'association avait présenté un projet de restauration dès mai 2013. Il serait important que ce projet soit pris en compte.

14^{ème} délibération :

L'assemblée décide de se rapprocher de la municipalité.

Musée

Musée est un grand mot mais l'idée serait de rassembler divers éléments : cadastre de 1809, tableaux d'Henri Martin, mécanisme de l'horloge de la mairie afin de les préserver, mettre en valeur et présenter au public.

15^{ème} délibération :

L'assemblée décide de contacter la municipalité.

Sensibilisation :

Recettes :

Une collecte de recettes locales est en cours.

16^{ème} délibération :

La mise en forme des documents sera faite et mise en ligne

Menus :

La recherche d'anciens menus de mariages ou autres repas serait également à faire car ils deviennent de vrais documents et sont une forme de mémoire à préserver.

Un fichier des plus remarquables serait déposé sur le site.

17^{ème} délibération :

Cette collecte est approuvée par l'assemblée (proposition commencée en 2018).

Glossaire :

Dans le même ordre de choses, un recueil de mots patois passés dans le langage courant (local) serait à faire.

Un fichier, enrichi au fur et à mesure, serait déposé sur le site.

18^{ème} délibération :

Ce recueil est approuvé par l'assemblée.

A cours du débat, le président a mis aux voix les délibérations qui ont été adoptées à l'unanimité.

La séance est close à 22 heures.

Yvette Farges, secrétaire de séance